

**COMMUNIQUE**

Pertuis, le 22 mai 2017

**Permanences de Monsieur le Maire et des élus :  
mise en place d'un service d'accueil personnalisé**

Afin de traiter plus efficacement vos demandes, la permanence du mardi matin en mairie change de formule à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

**La permanence des élus est maintenue à l'Hôtel de Ville le mardi, mais aura désormais lieu uniquement sur rendez-vous.**

Pour obtenir ce rendez-vous, il vous suffira de déposer à l'accueil de la mairie ou dans la boîte aux lettres, un formulaire dûment rempli que vous aurez préalablement retiré à l'accueil ou téléchargé sur le site de la ville <http://www.ville-pertuis.fr/index.php/decouvrir-pertuis/la-mairie/le-maire>.

**Vous serez ensuite contacté sous 10 jours par mail ou par téléphone.** En fonction de la nature de votre demande, un rendez-vous vous sera proposé avec l'élus concerné.

N.B : Attention, aucun rendez-vous ne sera programmé durant les mois de juillet et août.